

Somme Numérique

Procès-verbal – COMITE SYNDICAL

L’an deux mille vingt-deux, le vingt-huit juin à 17h30, le Comité syndical du syndicat mixte Somme Numérique légalement convoqué le 30 mai 2022, s’est réuni dans la salle de réunion de Somme numérique à Amiens et par téléconférence conformément à loi n°2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses dispositions de vigilance sanitaire

La séance est présidée par M. PARSIS Laurent, conformément à l’arrêté du 24 juin 2022 portant délégation pour présider le comité syndical de Somme numérique.

Ouverture de la séance

- 1 - Constat du quorum – « le Comité syndical ne délibère valablement que lorsque la majorité de ses délégués en exercice, sont présents ou représentés » (cf. article 13 du règlement intérieur)
- 2 – Pouvoirs (aucun membre ne peut disposer de plus d’un pouvoir de vote).
- 3 - Désignation du secrétaire de séance
- 4 – Approbation du procès-verbal de la séance du 26 avril 2022

Composition du Comité syndical et répartition des voix (article 7 des statuts) :

- Le Département de la Somme désigne 6 délégués qui disposent chacun de 6 voix
- Amiens Métropole désigne 6 délégués qui disposent chacun de 6 voix
- Les EPCI de moins de 30 000 habitants désignent 2 délégués qui disposent chacun d’une voix
- Les EPCI de 30 000 à 50 000 habitants désignent 3 délégués qui disposent chacun d’une voix ;
- Les EPCI de plus de 50 000 habitants désignent 4 délégués.

Les statuts ne prévoient pas la désignation de suppléant.

Tenant compte de ces éléments, nous comptabilisons 104 voix pour la totalité des délégués.

1 - Constat du quorum : « le Comité syndical ne délibère valablement que lorsque la majorité de ses délégués en exercice, sont présents ou représentés » (cf. article 13 du règlement intérieur). Pour cette séance, le comité syndical est constitué de 13 élus présents et 12 délégués représentés, soit un total de 64 voix.

2 – Pouvoirs (aucun membre ne peut disposer de plus d’un pouvoir de vote) : ils sont listés dans les tableaux ci-dessous.

3 - Désignation du secrétaire de séance du jour : Mme Margaux DELETRE

| | Présents | Pouvoirs | Voix |
|----------|--------------------------|------------------|-------------|
| 1 | PARSIS LAURENT | VARLET Philippe | 2 |
| 2 | PAYEN Jean-Dominique | LECOMTE Frédéric | 2 |
| 3 | PENAUD Guy | ROY Mathilde | 12 |
| 4 | MAILLE-BARBARE Françoise | DE JENLIS Hubert | 12 |
| 5 | DELETRE Margaux | GEST Alain | 12 |

| | Présents en téléconférence | Pouvoirs | Voix |
|----------|-----------------------------------|-------------------|-------------|
| 1 | BEAUFILS Christian | POUPART Patricia | 2 |
| 2 | BEAUMONT Joel | MAROTTE Philippe | 2 |
| 3 | JACOB Claude | DURIEUX François | 2 |
| 4 | DE MONCLIN Arnaud | THUEUX Jacky | 2 |
| 5 | DE WAZIERS Isabelle | LHOMME Brigitte | 7 |
| 6 | FOURNIER Jean-Michel | | 1 |
| 7 | FRION Fabrice | DECLÉ Paul-Eric | 7 |
| 8 | DEFrance Hervé | DEBEUGNY François | 1 |

| | Excusés |
|-----------|----------------------------|
| 1 | VARLET Philippe |
| 2 | DELFOSSÉ Jean-Philippe |
| 3 | HEROUART Josiane |
| 4 | DEMARCY Denis |
| 5 | BIHET Arnaud |
| 6 | DESCHAMPS -DERCHEU Thierry |
| 7 | JACQUES Laurent |
| 8 | POUPART Patricia |
| 9 | BLOCKLET Patrick |
| 10 | DONA Mario |
| 11 | LEBRUN Christian |
| 12 | ROY Mathilde |
| 13 | HAZARD Guy |
| 14 | DURIEUX François |
| 15 | LECOMTE Frédéric |
| 16 | SAINTYVES Bruno |

| | |
|-----------|---------------------|
| 17 | DE JENLIS Hubert |
| 18 | FAUVET Frédéric |
| 19 | LEFEBVRE Julien |
| 20 | THUEUX Jacky |
| 21 | FOUCAULT Marc |
| 22 | LEMAIRE Anna-Maria |
| 23 | TRABOUILLET Romuald |
| 24 | LHOMME Brigitte |
| 25 | VASSENT Christophe |
| 26 | DEBEUGNY François |
| 27 | WALIGORA Jean-Luc |
| 28 | DECLÉ Paul-Éric |
| 29 | GEST Alain |
| 30 | MAROTTE Philippe |
| 31 | GORRIEZ Jean |
| 32 | MASSET Jacques |
| 33 | HECQUET James |

Dans le cadre d'une vidéo diffusée en introduction du Comité syndical, Monsieur Philippe VARLET, président de Somme numérique, salue les membres du comité pour s'excuser de son indisponibilité. Il souligne que la présente séance comporte des sujets d'une particulière importance pour le syndicat mixte comme l'approbation du compte administratif 2021, l'aménagement des locaux intégrant la valorisation énergétique du data center, la migration de la salle opérateurs RIP de la rue Saint Fuscien, le développement du catalogue de services avec la mise en place du service « Mairie connectée » ou encore la modification du tarif du service Autonom.

Monsieur VARLET souhaite enfin un bon travail aux délégués présents.

Délibérations

1. Compte de gestion 2021

Le Président propose au Comité syndical d'arrêter le compte de gestion 2021. Après en avoir délibéré, les membres du Comité syndical décident d'arrêter le compte de gestion 2021.

Adoptée à l'unanimité

2. Compte administratif 2021

Pour la présentation du compte administratif de l'exercice 2021, les membres du Comité syndical ont à disposition la synthèse des résultats de chaque budget. Au-delà des données chiffrées, le bilan de cet exercice est retracé dans un rapport d'activité joint à l'ordre du jour. Après une présentation du bilan de l'exercice 2021, le Président doit se retirer pour la délibération du Conseil syndical. La séance est alors présidée par Monsieur Laurent PARSIS. Après en avoir délibéré, les membres du Comité syndical décident d'approuver le compte administratif 2021 du syndicat mixte Somme numérique.

Monsieur FOURNIER Jean-Michel est présent pour le vote de la présente délibération.

Adoptée à l'unanimité

3. Affectation du résultat 2021

L'excédent de fonctionnement du Compte Administratif de l'exercice écoulé doit être affecté conformément aux instructions budgétaires et comptables en vigueur. Après en avoir délibéré, les membres du Comité syndical décident que l'excédent de fonctionnement du Budget Principal constaté au Compte Administratif d'un montant de 564 614,75 € est affecté sur la ligne 1068 « Excédent de fonctionnement capitalisé » à hauteur de 2 133,85€ pour la couverture du déficit net d'investissement de 2021. Le solde est reporté sur la ligne 002 « Résultat de fonctionnement reporté » à hauteur de 562 480,90€. Ils décident également que l'excédent de fonctionnement du Budget Annexe constaté au Compte Administratif d'un montant de 7 314 394,69 € est affecté en totalité sur la ligne 1068 « Excédent de fonctionnement capitalisé » en couverture d'une partie du déficit d'investissement net de 2021.

Adoptée à l'unanimité

4. Programme Rénovation énergétique et aménagement des locaux; plan de financement – autorisation de programme et crédits de paiement

Le syndicat mixte a acquis en avril 2019 des biens immobiliers dans un bâtiment, construit à la fin des années 90, sis au 43 Avenue d'Italie afin d'y installer son nouveau siège. Après plusieurs mois d'usage le syndicat mixte a déterminé certains axes d'optimisation de l'espace dont il dispose dans un plan de rénovation et d'aménagement tenant compte de ses besoins actuels et prévisionnels. Le plateau de bureaux, situé au 1er étage d'un bâtiment regroupant plusieurs entités, représente une superficie de 685 m². Cet espace n'est pas adapté totalement aux besoins de l'établissement et à son mode de fonctionnement. Le projet s'inscrit aussi pleinement dans une volonté d'améliorer les performances énergétiques et la protection thermique hiver et été du bâtiment.

Constat : de grosses différences de température entre faces nord et sud, des travaux de mise aux normes électriques et modification du système de chauffage nécessaires, des armoires de climatisation du data center en fin de vie coûteuses en fonctionnement et consommatrices d'énergie, des tailles de bureaux non évolutives pour l'accueil des nouveaux agents

Opportunité : rénovation énergétique complète du data center et de l'espace de bureaux

Rénovation énergétique ; changement des menuiseries extérieures du 1er étage, changement des 4 armoires de climatisation du data center, récupération de la chaleur fatale du data center pour chauffer les bureaux grâce à une pompe à chaleur.

Problèmes acoustiques internes ; nouveau cloisonnement et intégration de matériaux permettant un meilleur confort sonore

Adaptabilité et évolutivité dans le temps : création d'espaces ouverts par pôles d'activités avec cloisonnements mobiles.

Le présent programme est estimé à 1 746 700€ HT, dont 400 000€ HT pour les armoires de climatisations (études et maîtrise d'œuvre comprises).

Les investissements propres à la rénovation énergétiques du bâtiment emportent un retour sur investissement de 13 ans.

En incluant l'ensemble du projet, on peut estimer le retour sur investissement à 18 ans. Nous avons évalué une augmentation des charges de l'énergie, tout en étant mesuré car il est difficile d'anticiper à ce niveau. Par ailleurs, l'augmentation en charge du Data center va permettre également de faire diminuer les besoins en apport d'énergie extérieure pour chauffer les bureaux.

L'affectation des dépenses de cette opération est scindée en deux parties :

1. 400 000€ HT sur le budget annexe Services numériques pour l'acquisition des 4 armoires de climatisation. On affectera en recette les Certificats d'Economie d'Energie à négocier (estimation 11 000€). Cette dépense est financée par emprunt. Les charges de l'emprunt viennent en compensation de l'économie d'énergie générée par cet investissement.

| | | |
|-----------------------------------|--------------|--------------|
| Data center climatisations | 400 000,00 € | HT |
| Certificat économie d'énergie | 11 000,00 € | forfait |
| Economie d'énergie | 25 000,00 € | à 40 000,00€ |
| | | |
| emprunt | 400 000,00 € | 15 ans (3%) |
| Charge annuelle emprunt | 33 144,00 € | |

2. 1 300 000€ HT, soit 1 560 000€ TTC sur le budget principal, au titre de l'aménagement des locaux. Sur ce budget, le syndicat mixte sollicitera le remboursement du FCTVA. Par ailleurs, un dossier sera déposé auprès de la Préfecture au titre du FNADT programme 2023, dont les modalités seront publiées en fin d'année 2022. Le solde sera financé par emprunt.

Pour cette partie, les économies d'énergie sont estimées à 20 000€ par an, dans le contexte tarifaire actuel et en fonction du plan de charge du data center à ce jour.

| | | |
|--|----------------|-------------|
| Rénovation énergétique des locaux | 1 300 000,00 € | HT |
| | 1 560 000,00 € | TTC |
| FCTVA | 213 200,00 € | |
| subvention FNADT | 200 000,00 € | |
| Emprunt estimé | 1 146 800,00 € | 20 ans (3%) |

Monsieur PENAUD Guy indique à la direction de Somme Numérique qu'il serait opportun de réaliser un rescrit fiscal relatif à la FCTVA. Ce rescrit fiscal sera l'occasion de déterminer le budget adéquat pour inscrire ces travaux.

Il est proposé au Comité Syndical d'approuver le programme d'investissement et ses modalités de financement. Après en avoir délibéré, les membres du Comité syndical décident d'approuver l'opération d'aménagement des locaux telle que présentée.

Adoptée à l'unanimité

5. Programme Sécurisation cœur de réseau – création nouvelle salle opérateurs – migration St Fuscien vers Italie ; financement AP/CP

Depuis l'acquisition des locaux Avenue d'Italie en 2019, Somme Numérique a déménagé l'ensemble de ses bureaux et infrastructures informatiques liées à l'activité d'hébergement de services numériques. La salle technique du 83 rue de Saint-Fuscien à Amiens héberge toujours le point de présence opérateurs, les équipements de cœur du réseau de fibre optique, le départ des liaisons vers de nombreux sites publics amiénois, un des 2 routeurs qui permettent la fourniture du service très haut débit aux sites publics du Groupement Fermé d'Utilisateurs. Ce site hautement stratégique est géré par le délégataire. L'objectif de l'opération est donc d'assurer le transfert de toutes les installations et services existants liés au cœur de réseau et équipements opérateurs présents dans le bâtiment, rue St Fuscien à Amiens vers le nouveau siège, Avenue d'Italie à Amiens.

Pour achever le déménagement et libérer définitivement ces locaux, le syndicat mixte est accompagné par EGIS, titulaire d'un marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage dédié. Après une première phase d'audit de l'existant et la réalisation d'un schéma technique pour déterminer les nouvelles infrastructures d'accueil, un marché de travaux a été publié en ce début d'année 2022.

Pour assurer cette migration, il faut créer une salle opérateurs dans les locaux Italie en y installant l'ensemble des infrastructures télécoms, électriques et systèmes / équipements connexes nécessaires à son exploitation et à sa sécurisation, et permettant un accès Altitude/opérateurs sans nuire aux activités de Somme Numérique. Il faut également déployer de nouveaux câbles à fibre optique entre certaines boîtes de protection d'épissures (BPE) identifiées et le nouveau bâtiment, rue d'Italie. Enfin, il faut assurer la migration des liens fibres optiques dans ces BPE pour rapatrier les flux vers le nouveau PoP.

Cette opération est estimée globalement à 1 400 000€ HT.

Le marché de travaux « Migration de la salle opérateurs RIP » a été attribué comme suit :

- Lot 1 Aménagements structurels : EIFFAGE – 156 248,91€ HT
- Lot 2 Aménagements techniques : SOGETREL – 467 201,98€ HT
- Lot 3 Aménagements fibre optique : SOGETREL – 514 908,51€ HT

Le Président propose au Comité Syndical d'approuver le programme d'investissement et ses modalités de financement.

Cette salle sera remise en location auprès d'Altitude, dans le cadre du contrat de délégation de service public. Cela permettra de financer cet emprunt.

Après en avoir délibéré, les membres du Comité syndical décident d'approuver l'opération de Sécurisation du cœur de réseau comprenant la création d'une nouvelle salle opérateurs et la migration des liaisons existantes sur le site de St Fuscien pour un montant estimatif de 1 400 000€ HT.

Adoptée à l'unanimité

6. Budget supplémentaire 2022

Le projet de budget supplémentaire de l'exercice 2022 a pour objet d'intégrer les résultats de l'exercice 2021 constatés au moment du vote du compte administratif, ainsi que d'ajuster les crédits en fonction des prévisions et besoins de la fin de l'année. Après en avoir délibéré, les membres du Comité syndical décident d'approuver le budget supplémentaire de l'exercice 2022.

| | Crédits votés BP 2022 | Reports 2021 + modifications 2022 | Totaux budgets 2022 |
|---|----------------------------------|--|--------------------------------|
| Budget principal - Fonctionnement | 1 702 965,00 | 562 480,90 | 2 265 445,90 |
| Budget principal - Investissement | 1 234 625,00 | 940 622,58 | 2 175 247,58 |
| Budget annexe "Centre de services numériques" - Fonctionnement | 1 089 190,00 | 49 370,00 | 1 138 560,00 |
| Budget annexe "Centre de services numériques" - Investissement | 426 090,00 | 284 181,00 | 710 271,00 |
| Budget annexe "Infrastructures numériques" - Fonctionnement | 14 312 600,00 | 588 500,00 | 14 901 100,00 |
| Budget annexe "Infrastructures numériques" - Investissement | 40 929 000,00 | 38 939 861,00 | 79 868 861,00 |

Adoptée à l'unanimité

7. Groupement de commandes Télécoms – nouvel acte constitutif

Le Syndicat Mixte Somme Numérique, créé en 1998, a notamment pour objet, aux termes de ses statuts, de favoriser sur son territoire de compétence le développement des usages en matière de TIC. Par ailleurs, le Syndicat Mixte peut proposer des prestations optionnelles à partir de son centre serveur, ainsi que pour la mutualisation de l'ensemble des prestations de communications électroniques. Afin de développer les services et améliorer la qualité des activités rappelées ci-dessus, il a été décidé de créer un groupement de commandes associant les collectivités et établissements publics de son territoire de compétence, pour faire baisser la tarification des prestations de services télécoms.

Une première convention constitutive du groupement de commandes sur ce périmètre de services télécoms, a été adoptée par une délibération n°5 du Comité syndical du 22 juin 2009.

En raison de l'échéance des marchés publics conclus dans le cadre de ce groupement de commandes et de l'évolution des services proposés par le syndicat mixte Somme numérique, il est proposé d'adopter une nouvelle convention constitutive d'un groupement de commandes, conformément à l'article L2113-6 du Code de la commande publique qui permet la création de groupements de commandes pour coordonner et regrouper la passation de marchés publics.

Définition services de communications électroniques et de connectivité associée : fourniture des services téléphonie, internet et télévision, quel que soit le support. Les marchés associés auront donc pour objet de répondre à tous les besoins de communications des collectivités et établissements publics.

Comme le permet la réglementation, cet acte de groupement est ouvert à toutes les collectivités et établissements publics dont le siège est établi sur le périmètre de compétence de Somme Numérique (département et communes de Seine Maritime de la communauté de communes des Villes Sœurs).

Ces derniers mois, le syndicat mixte a analysé les offres disponibles auprès de Centrales d'achat nationales qui se positionnent de plus en plus dans le domaine des collectivités. Les centrales d'achat hospitalière RESAH et CAIH notamment font évoluer leurs statuts pour accueillir des collectivités locales et établissements publics. Cependant, elles restent tournées largement vers les structures de taille importante et le syndicat mixte Somme Numérique ne peut pas à ce jour adhérer en son nom pour le compte de ses membres. Dans ce contexte, le format du groupement de commandes reste privilégié, comme vecteur de mutualisation pour maîtriser un contenu de marché et des prestations adaptées à ses membres.).

Après en avoir délibéré, les membres du Comité syndical décident d'autoriser à signer la convention de groupement de commandes en cours de constitution pour les marchés de services de communications électroniques et de connectivités associée, dit « groupement de commandes Télécoms », dont le syndicat mixte sera le coordonnateur.

Adoptée à l'unanimité

8. Offre de services numériques essentiels dite « Mairie Connectée » - Charte de fonctionnement

Le plan REACT-EU est l'une des composantes du plan de relance Européen lancé en 2020, il est financé par le Feder et mis en œuvre au niveau régional selon les mêmes modalités que la politique de cohésion 2014-2020. Cette action est spécifiquement axée sur la réparation des dommages à la suite de la crise engendrée par la pandémie de Covid-19 et de ses conséquences sociales. Conformément aux engagements européens en faveur d'un New Green Deal, il doit préparer une reprise écologique, numérique et résiliente de l'économie.

Lors des premiers jours du premier confinement de mars 2020, Somme Numérique a constaté une hausse brutale des demandes des collectivités pour des services faisant déjà partie de la proposition du syndicat mixte. Il a fallu en quelques jours accélérer les ouvertures de comptes sur nos différentes plateformes de dématérialisation Actes, marchés publics, ou tout simplement de partage de fichiers ainsi que les actions de formation/présentation. Le syndicat mixte a ainsi constitué une opération de services numériques essentiels dite « Mairie connectée », dont le contenu et la tarification ont déjà été adoptés en janvier 2022.

Après accord de la Région fin mars 2022 pour bénéficier d'un financement de 80% de subventions européennes pendant 2 ans pour le déploiement de ces solutions auprès des communes de moins de 2000 habitants, il s'agit donc de préparer la phase opérationnelle pour la rentrée de septembre 2022.

Le Président propose ainsi d'adopter une Charte de fonctionnement de l'offre de services numériques essentiels dite « Mairie connectée » afin de permettre sa mise en œuvre effective et sa diffusion sur le territoire de compétence du syndicat mixte.

Après en avoir délibéré, les membres du Comité syndical décident d'approuver la mise en œuvre de ce service et d'approuver la Charte de fonctionnement du service mutualisé Mairie connectée P définissant ses conditions d'application.

Adoptée à l'unanimité

9. Offre de service mutualisé de sécurité des postes informatiques (antivirus)

Conformément aux décisions prises lors du Débat d'orientation budgétaire 2022, le Président propose au conseil syndical d'adopter une nouvelle offre de services portant sur la sécurité informatique des communes.

Cette offre se compose ainsi :

- Un antivirus européen installé sur les postes informatiques des communes et établissements publics ;
- Le suivi des alertes et des mises à jour de votre antivirus, à distance, par l'équipe Somme Numérique ;
- Des campagnes annuelles de mails malveillants (bilan par Somme Numérique) ;
- L'accès à notre support pour toute question relative à la sécurité.

Le tarif proposé pour l'accès à la licence est de 18€ HT par an et par poste informatique. L'offre est activée avec un engagement minimal de 3 ans.

Le volet installation, suivi des alertes et assistance par Somme Numérique est fixé pour une durée de 3 ans :

- de 1 à 3 postes informatiques : 75€ HT
- De 4 à 6 postes informatiques : 180€ HT
- À partir de 7 postes, une proposition spécifique sera établie pour l'installation (prestation interne à la collectivité ou externe)

Après en avoir délibéré, les membres du Comité syndical décident d'approuver la mise en œuvre de ce service et d'approuver la Charte de fonctionnement du service mutualisé de sécurité des postes informatiques définissant ses conditions d'application

Adoptée à l'unanimité

10. Grille de tarifs des services numériques 2022 - mise à jour

Le Président propose au Comité syndical d'approuver la grille tarifaire des services rendus par le syndicat mixte, conformément aux éléments détaillés lors du Débat d'orientations budgétaires et des décisions prises lors de la présente séance :

- Ajout de l'offre de sécurité des postes informatiques ;
- Ajout d'un tarif non membre pour permettre aux communes samariennes de la communauté de communes de Blangy sur Bresle d'accéder à l'offre de services de dématérialisation des actes administratifs (contrôle de légalité et parapheur électronique).

Par ailleurs, le Centre de Gestion de la fonction publique territoriale du Nord présente une nouvelle grille de tarifs pour le Service d'Archivage Electronique mutualisé, applicable à partir du 1er janvier 2023. Il s'agit d'une revalorisation de 5% des tarifs approuvés en 2019. Le Président propose d'intégrer la présente grille de tarifs afin d'en informer les membres concernés dès à présent et lors des prochaines souscriptions du service.

Après en avoir délibéré, les membres du Comité syndical décident d'approuver la grille tarifaire des services mutualisés du syndicat mixte Somme Numérique.

Adoptée à l'unanimité

11. Appel à projets Volet cybersécurité de France Relance – validation de l'opération

Dans le cadre du volet cybersécurité de France Relance, l'Etat lance un nouveau dispositif, sous pilotage de l'ANSSI (l'agence nationale de la sécurité des systèmes d'information) pour soutenir l'acquisition et le déploiement de produits et services de cybersécurité dans les collectivités territoriales. Ce déploiement interviendra au travers des structures territoriales en charge de la gestion numérique des collectivités : opérateurs de services numériques, syndicats mixtes ou centres de gestion porteront donc les projets au profit de leurs adhérents.

Cette opération s'inscrit pleinement dans l'engagement de Somme Numérique approuvé lors du Débat d'Orientation Budgétaire 2022, de proposer une offre de services complémentaire liée à la sécurité informatique des communes, en commençant par l'antivirus.

Après avoir sollicité l'ensemble des collectivités et établissements publics pouvant bénéficier du service, le Président présente le contenu de l'appel à projets à déposer. La date limite de dépôt est fixée au 30 juin.

Au 20 juin 2022, 95 communes, 1 syndicat d'eau et 2 communautés de communes ont manifesté l'intérêt de participer à cet appel à projets pour bénéficier d'une solution antivirus sur un total de 459 postes informatiques. >> 52 communes ont identifié un seul ordinateur.

L'ensemble représente 100 552 habitants, soit une subvention potentielle de 45 532€ (0,22€ /habitant avec un montant plancher de 330€). La subvention est plafonnée à 70% du coût du service.

Après en avoir délibéré, les membres du Comité syndical décident d'approuver le contenu du dossier de candidature pour l'offre de services « sécurité informatique » au titre du volet cybersécurité du Plan de Relance porté par l'ANSSI.

Adoptée à l'unanimité

12. Inclusion numérique – nouvelles contributions pour @utonum

Lancé au printemps 2021, le service de médiation numérique mobile de Somme Numérique dispose maintenant d'un certain retour d'expérience, après avoir rencontré des communes, EPCI et CCAS. Il apparaît que la tarification proposée a bloqué un certain nombre d'élus communaux.

Il convient de préciser que pour cette année 2022, l'activité est couverte par des commandes des CCAS de CAMON, d'ABBEVILLE et d'AMIENS.

L'objectif de cette révision de prix est donc de tester l'appétence des autres territoires pour ce service, et notamment des petites communes, et de lever le blocage financier.

Dans ce contexte, le Président propose deux modalités de tarification, toujours dans l'esprit de faciliter la mutualisation à l'échelle d'un territoire intercommunal.

| Option 1 | | |
|--|------------|-------------|
| contribution annuelle mutualisée EPCI | 2 500,00 € | 20 ateliers |
| Atelier supplémentaire par l'EPCI | 50,00 € | 1 atelier |
| contribution individuelle communale | 100,00 € | 1 atelier |
| Option 2 | | |
| contribution communale hors mutualisation EPCI | 150,00 € | 1 atelier |

Le tarif dit « communal » est également valable pour un CCAS, dans les mêmes conditions.

Après en avoir délibéré, les membres du Comité syndical décident d'adopter les nouvelles contributions du service d'inclusion numérique dit @utonum.

Adoptée à l'unanimité

13. Contribution ENT de l'année scolaire 2021-2022

Pour cette troisième année scolaire touchée par la crise sanitaire, le service ENT a de nouveau été fortement sollicité par l'ensemble de communauté éducative, enseignants, personnels des établissements scolaires, parents et élèves, mais également par les collectivités qui ont fait le choix de s'approprier cet outil pour communiquer vers les familles. Pour cette année scolaire 2021-2022, ce sont 43 792 élèves qui disposent d'un compte ENT. Cependant, tout n'est pas achevé à ce stade. Certains développements sont en cours et notamment concernant l'intégration des enfants scolarisés dans des établissements hors milieu ordinaire, type IME. Le Chef de projet s'attache également à accompagner les collectivités dans l'appropriation de cet outil pour le volet de communication vers les familles.

Enfin, le service d'inclusion de Somme Numérique est également sollicité en complémentarité pour l'accompagnement des parents d'élèves à l'utilisation de cet outil numérique dans leur quotidien, via les Pass Numériques notamment.

Un nouveau dossier doit être déposé pour le financement de cette activité au titre de la programmation FEDER 2021-2027, dont nous ne connaissons pas encore le contenu précis, ni les conditions d'éligibilité.

Dans ce contexte, le Président propose de maintenir la contribution pour cette année scolaire 2021-2022 à 7,40€ pour les 43 478 élèves situés sur le territoire de compétence des EPCI membres et 12€ par élève pour les collectivités non membres ou hors département de la Somme (314 comptes).

Comme le prévoit la Charte de fonctionnement, les charges relatives au service Numérique éducatif pour l'année scolaire 2021-2022 sont ainsi détaillées :

| Objet | Montant € TTC |
|--|-------------------|
| Compte élève plateforme ENT | 42 056,28 |
| Redevance EDUCLEVER | 22 500,00 |
| Madmagz | 24 048,07 |
| Edumedia | 23 656,66 |
| Universalis | 45 058,46 |
| Frais de personnel | 125 755,82 |
| Charges annexes et frais de mission | 2 243,87 |
| CANOPE | 20 000,00 |
| Evaluation | 15 000,00 |
| TOTAL dépenses année scolaire 2021-2022 | 320 319,16 |
| Somme due par élève pour l'année scolaire 2021 - 2022 € TTC | 7,37 |

Après en avoir délibéré, les membres du Comité syndical décident de fixer la contribution du service mutualisé des Espaces Numériques de Travail à 7,40€ par élève pour l'année scolaire 2021-2022, pour les collectivités et établissements situés sur les territoires membres de Somme Numérique. La contribution du service mutualisé des Espaces Numériques de Travail est fixée à 12,00€ par élève pour l'année scolaire 2021-2022, pour les collectivités et établissements du département de la Somme situés en dehors des territoires membres de Somme Numérique ou pour les collectivités et établissements situés sur les territoires membres hors du Département de la Somme (Seine Maritime).

Adoptée à l'unanimité

14. Adhésion au groupement de commandes ENT sur le territoire régional des Hauts de France

La Région Hauts-de-France a engagé une démarche collaborative afin de disposer d'une plateforme ENT identique de la maternelle jusqu'au lycée. Un groupement de commandes dénommé « mise en œuvre, maintenance et hébergement d'un environnement numérique de travail sur le territoire régional des Hauts-de-France » s'est ainsi constitué avec l'Agence Départementale d'Ingénierie pour les collectivités de l'Aisne, les cinq Conseils départementaux, quatre syndicats mixtes du territoire des Hauts-de-France et le Conseil régional des Hauts-de-France.

Après la validation d'une convention de partenariat et afin de préparer le marché à reconduire en 2023, la Région Hauts-de-France propose une nouvelle convention de groupement de commandes à valider.

Après en avoir délibéré, les membres du Comité syndical approuvent le projet de convention ayant pour objet la création d'un groupement de commandes pour un Environnement Numérique de Travail Régional.

Adoptée à l'unanimité

La séance est levée à 19h00